

TERMES DE REFERENCE SPECIFIQUES
Etude des douanes d'Ouanaminthe et Dajabón
CONTRAT-CADRE BENEFICIAIRES 2013 - LOT 2 : Transport et infrastructures
EuropeAid/132633/C/SER/multi

1. INFORMATIONS GENERALES

Les présents termes de référence concernent la réalisation des études techniques d'avant-projet détaillé (APD) et des dossiers d'appel d'offres (DAO) des infrastructures douanières à Ouanaminthe (Haïti) et Dajabón (République Dominicaine), ainsi que des termes de référence pour la surveillance et le contrôle de ces travaux.

Le contrat spécifique est à prix forfaitaire.

1.1. Pays bénéficiaires

Haïti et République Dominicaine

1.2. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur pour cette étude est la Délégation de l'Union européenne en République d'Haïti.

1.3. Éléments d'information utiles concernant les pays bénéficiaires

Située dans les Grandes Antilles, l'île d'Hispaniola est partagée entre la république d'Haïti et la République dominicaine.

Haïti occupe le tiers Ouest de l'île, sa partie la plus montagneuse, avec une population estimée à environ 10 millions d'habitants (soit environ 360 habitant/km²). Après 30 ans de baisse continue, le PIB d'Haïti a amorcé une reprise en 2007, avec un fort impact négatif en 2010 du séisme du mois de janvier. A ce jour, il s'agit du pays à l'indice de pauvreté le plus élevé de l'hémisphère occidental. La zone frontalière, côté haïtien, connaît un faible niveau de développement économique par rapport à son voisin dominicain et d'autres régions du pays, caractérisé par un niveau de productivité limité, peu de stimulation économique, peu de création d'emplois et de revenus.

La République Dominicaine couvre les deux tiers restants de l'île pour une population équivalente à celle d'Haïti, un territoire mieux équipé et une situation économique plus favorable.

Signataire de l'Accord de partenariat économique ACP-UE et membre du Forum des Etats des Caraïbes (CARIFORUM), Haïti a fait le choix du rapprochement avec son voisin dominicain. Le deuxième Programme indicatif régional (PIR) des Caraïbes, convenu entre les Etats membres du CARIFORUM et la Commission européenne, accorde une grande priorité à la promotion de l'intégration régionale et à la coopération économique. Le développement de relations entre la République dominicaine et Haïti s'inscrit dans cette dynamique. Le développement économique le long du Corridor Nord reliant la capital Port au Prince à la ville d'Ouanaminthe et à la région de Dajabón (côté dominicain) est l'un des objectifs de cette intégration. La construction d'un nombre important d'infrastructures, notamment douanières, a été considérée comme une condition essentielle à l'établissement de relations économiques stables et durables profitables aux deux pays.

1.4. Aperçu du Programme de Coopération Binationale

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du Programme de Coopération Binationale (10^{ème} FED) entre Haïti et la République Dominicaine et vise plus spécifiquement à faciliter les échanges commerciaux entre les deux pays.

Le programme de Coopération Binationale comprend deux volets:

1. Appui aux infrastructures du Corridor Nord;
2. Appui à la coopération binationale dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement local transfrontalier.

La présente activité relative aux infrastructures douanières s'inscrit dans le cadre du volet d'appui aux infrastructures du Corridor Nord qui comprend:

- l'extension du marché de Dajabón
- la construction du nouveau marché d'Ouanaminthe
- l'intégration des deux marchés dans un véritable complexe binational
- la réhabilitation du marché local d'Ouanaminthe
- des ouvrages de protection des berges de la rivière Massacre,
- la réhabilitation de pistes rurales,
- l'étude d'un possible contournement routier des deux villes frontalières.

Il possède également une composante de mesures d'accompagnement des principaux acteurs du programme (municipalités en charge de la gestion des marchés, commerçants, producteurs agricoles).

Ce volet d'appui aux infrastructures du Corridor Nord s'inscrit dans la continuité directe du programme "Développement économique du Corridor Nord de l'île d'Hispaniola", également financé par la Communauté européenne (9^{ème} FED), qui incluait notamment:

- (i) la réhabilitation de la route Cap-Haïtien-Ouanaminthe,
- (ii) la construction du nouveau pont sur la Rivière Massacre entre Ouanaminthe et Dajabón,
- (iii) la construction du marché de Dajabón
- (iv) des bâtiments des services des douanes et de migration des deux pays.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

2.1. Objectif général

L'objectif général du projet, dont ce marché fait partie, est l'appui au développement socioéconomique de la région frontalière Nord de l'île et au développement du commerce transfrontalier entre Haïti et la République dominicaine en sécurisant les acquis et investissements réalisés dans le cadre du 9^{ème} FED.

2.2. Objectifs particuliers

L'objectif particulier du contrat est la facilitation des échanges, du transport des personnes et des biens entre les pays bénéficiaires.

2.3. Services demandés

Les villes d'Ouanaminthe en Haïti et de Dajabon en République Dominicaine sont situées de part et d'autre de la rivière Massacre qui constitue la frontière naturelle entre les deux pays.

Les deux sites des douanes chaque côté de la rivière Massacre se trouvent au point bas du sous bassin versant traversé par 6 rivières. Du fait de leur emplacement difficile (sol d'alluvions souvent saturé par les infiltrations d'eau souterraines et crues imprévisibles et violentes de la rivière Massacre), une solution technique particulièrement adaptée aux contraintes géotechniques du terrain est requise. A cet égard, le terrain envisagé pour les douanes haïtiennes nécessite des travaux de viabilisation conséquents (remblais, gabions,...) ainsi que l'installation de pieux de stabilisation et éventuellement une protection géotextile.

L'objet du contrat de service est, pour le compte de (1) l'Administration Générale des Douanes haïtiennes (AGD) et de (2) la Dirección General de Aduanas (DGA) de la République dominicaine, de :

- réaliser des études techniques d'avant-projet détaillé (APD) ;
- élaborer les dossiers d'appel d'offres (DAO) pour la réalisation des travaux de construction du nouveau bâtiment et du site des douanes d'Ouanaminthe (en Haïti) et des travaux de modifications / améliorations au bâtiment et du site des douanes de Dajabón (en République dominicaine) ;
- Elaborer les termes de référence pour le contrôle de ces travaux.

Le bureau d'études techniques, responsable de la préparation des documents cités ci-dessus, devra s'adapter au contexte local et offrir un service de qualité professionnelle exemplaire, spécifique au besoin de ce mandat. La mission devra être exécutée en conformité avec les normes particulières en vigueur dans chacun des deux pays.

Il est attendu du bureau d'études techniques de mener parallèlement, dans les deux pays, les études techniques complètes comprenant :

- en Haïti (Ouanaminthe) : le site et le nouveau bâtiment des Douanes de Ouanaminthe, qui remplaceront le bâtiment existant inadéquat pour les besoins actuels et anticipés de l'AGD haïtienne ;
- en République dominicaine (Dajabón): le site et le bâtiment existant à modifier et/ou à compléter selon les récents besoins exprimés par la DGA dominicaine.

Le BET basera les études d'APD sur les documents d'avant-projet sommaire (APS) réalisés de mai à août 2012 dans le cadre de l'«Etude de formulation de la réhabilitation des pistes rurales et des infrastructures douanières dans la région d'Ouanaminthe (Haïti) et Dajabón (République Dominicaine)» ainsi que sur l'étude hydrologique sur la protection des berges de la rivière Massacre également menée dans le cadre du projet binational.

Le dossier d'APS comprend une présentation écrite des activités de construction, un dossier de plans et un calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Il fait partie intégrante de ces Termes de Référence. L'APS a été élaboré en concertation avec les deux entités nationales responsables concernées côté haïtien (AGD) et dominicain (DGA), et a permis de :

- préciser la composition générale en plan des deux sites douaniers (selon les besoins exprimés par les autorités compétentes des deux administrations) et en volume (selon les contraintes d'espace au sol que présentent les terrains) ;
- apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur des ouvrages ;
- proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées et utilisées, notamment pour

Ouanaminthe, l'usage de remblais et de pieux enfoncés par un système de battage sous l'aire de service du bâtiment principal pour recourir à des fondations profondes, la structure étant prévue en IPN boulonnés et/ou soudés et les planchers étant en béton coulé sur bacs autoportants ;

- préciser le calendrier de réalisation global et le découpage en tranches fonctionnelles relatives aux deux administrations douanières nationales concernées ;
- établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux pour chacun des deux sites, sur la base de travaux semblables actuellement en cours en Haïti pendant la période de l'étude APS.

Ainsi, l'APS qui est joint en Annexe aux présents termes de référence comprend :

- Les plans définissant les différentes solutions techniques possibles pour les deux sites du projet (Dajabón et Ouanaminthe) ;
- Une note descriptive et justificative des solutions proposées ;
- Une estimation sommaire de chacune des solutions envisagées pour l'ensemble des ouvrages faisant partie du projet ;
- Une proposition d'allotissement des travaux (un lot pour Dajabón, un lot pour Ouanaminthe) pour plus de clarté dans le suivi de la construction et la gestion des fonds.

Dans le cadre de la préparation de l'APD, les propositions de l'APS devront être préalablement révisées (principes techniques, estimation des coûts,...), pour tenir compte notamment des travaux récemment réalisés par la DGA côté Dajabón ainsi que des ouvrages de protection de la berge haïtienne, construits sous l'égide du Ministère de l'Environnement (MDE). Si des confortements supplémentaires sont nécessaires le long de la zone de réhabilitation des douanes côté Ouanaminthe, ils feront partie intégrante du projet et devront être intégrés aux différents documents demandés (APD - DAO) pour la composante haïtienne. Pour ce faire, le Bureau d'études techniques devra se rapprocher des bureaux d'études qui ont réalisé l'étude détaillée et rédigé les spécifications des ouvrages de protection des berges pour le Ministère de l'Environnement (CHRAD à Port au Prince) et dans le cadre du programme de coopération binationale (TYPSA). La version finale de cette dernière étude est annexée aux présents termes de référence.

2.4. Résultats à atteindre par le contractant

Le résultat attendu du contractant est la disponibilité des documents suivants:

- Un dossier complet d'avant-projet détaillé, incluant les volets techniques définis plus loin ;
- Deux Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour la réalisation des travaux de construction du nouveau bâtiment et du site des douanes d'Ouanaminthe (Haïti) et des travaux de modifications / améliorations au bâtiment et du site des douanes de Dajabón (République dominicaine) ;
- Les termes de référence pour la supervision des travaux de chaque poste de douane.

2.4.1 Dossier d'avant-projet détaillé (APD)

L'APD correspond à une étude descriptive, explicative et justificative des dispositions techniques du projet, et a pour objet :

- de déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;
- d'arrêter en plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;

- de définir la dimension et le niveau de la plateforme à remblayer et le niveau de protection requis contre les inondations, compte tenu des travaux réalisés pour le compte du MDE et en cohérence avec l'étude hydrologique de protection des berges réalisée parallèlement dans le cadre du projet binational par TYPISA, incluant une révision approfondie et une actualisation de cette étude ;
- de définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques ;
- d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés ;
- de permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme ;
- de permettre l'établissement des modalités de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le site d'Ouanaminthe, l'attention du Bureau d'études techniques est attirée sur:

- i) le principe de collecte et de récupération des eaux de toiture qui nécessitera la construction de deux (2) cuves souterraines pour l'approvisionnement en eau (toilettes et lavabos) du bâtiment administratif, dont la faisabilité dans un terrain souvent imbibé sera à confirmer, et
- ii) les conditions du sol qui exigent une grande rigueur dans les choix qui devront être faits.

Une Cellule de gestion regroupant les entités nationales directement concernées (AGD en Haïti et DGA en République Dominicaine) et les partenaires locaux et internationaux donnera son avis sur toutes les options techniques proposées ou adoptées par le BET.

2.4.2 Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)

Les DAO pour les travaux fixeront et indiqueront en détails les dispositions techniques des ouvrages à réaliser à Dajabón et à Ouanaminthe. Ils comprendront:

- les spécifications techniques qui définiront de façon précise les normes applicables aux ouvrages et les conditions de leur mise en œuvre ;
- les divers plans d'exécution et descriptifs des ouvrages qui définiront les caractéristiques géométriques exactes des ouvrages ;
- un modèle de « notice d'entretien » à transmettre lors de la réception des ouvrages au maître de l'ouvrage et au gestionnaire de l'ouvrage, qui précisera la liste des tâches d'entretien, leur degré d'importance et une évaluation du coût de l'entretien pendant les 5 premières années, tâche par tâche, sous forme de budgets annuels.

Deux DAO seront élaborés correspondant à deux lots distincts: lot 3a pour la République dominicaine et lot 3b pour Haïti. Les ordonnateurs nationaux du FED dans chaque Etat seront les maîtres d'ouvrage des contrats de travaux. Les maîtres d'œuvre seront DGA en République dominicaine et AGD en Haïti.

Les dossiers d'appel d'offres (DAO) devront comprendre les documents suivants:

- Volume 1: Instructions aux soumissionnaires et formulaires de soumission
- Volume 2: Projet de contrat et conditions générales et particulières
- Volume 3: Spécifications techniques
- Volume 4: Modèle d'offre financière

□ Volume 5: Documents de conception et plans

Ces DAO devront être conformes aux modèles du manuel de procédures de l'Union européenne (PRAG) 2013 pour les appels d'offres de travaux ouvert local. Le PRAG comprenant les dossiers types est disponible en français et en espagnol sur le site d'EuropeAid, et accessible respectivement par les liens ci-après:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?locale=fr>

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?locale=es>.

2.4.3 Termes de référence pour la surveillance et le contrôle des travaux

Les termes de références distincts pour les douanes de Ouanaminthe et de Dajabón seront rédigés selon le modèle du PRAG 2013.

1.1. Langue du contrat spécifique

La langue du contrat est le français.

1.2. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée, dans la limite de 20% du contrat.

3. PROFIL DES EXPERTS ou EXPERTISE DEMANDÉE

Le Bureau d'études techniques mobilisera sur ce projet un personnel qualifié ayant une grande expérience. L'équipe comportera de 6 experts principaux, dont 4 experts de catégorie I pour un total estimé à 93 jours, et 2 experts de catégorie 2 pour un total estimé à 22 jours, selon le tableau ci-après. Le nombre réel de jours d'intervention de chaque expert dépendra de la méthodologie adoptée pour l'atteinte des résultats attendus du contrat.

Désignation	Catégorie	Phase I APD	Phase II DAO et TDR	Correction et approbation rapport final	Total (jours)
1 Architecte, Chef de mission	I	30	20	5	55
2 Ingénieur Civil	I	13	7	1	21
3 Ingénieur Structure	I	5		1	6
4 Ingénieur Electricien	II	5	5	1	11
5 Ingénieur Sanitaire	II	5	5	1	11
6 Ingénieur hydraulicien/hydrologue	I	5	5	1	11
Total		63	42	10	115

Pour chaque expert, la maîtrise de l'espagnol est souhaitable, mais non obligatoire: dans le cas où les experts ne seraient pas hispanophones, ils devront être assistés d'un interprète pour leurs relations avec les autorités dominicaines.

Expert 1 - Architecte, Chef de mission, Catégorie I

Formation Professionnelle:

- Titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent en architecture (diplôme universitaire de 3^{ème} cycle).
- La maîtrise du français, à l'écrit et à l'oral, est indispensable. La maîtrise de l'espagnol est souhaitable et sera considérée comme un atout.

Expérience Professionnelle Générale:

- Au moins douze (12) ans d'expérience professionnelle, à partir de l'obtention du diplôme universitaire, dans la conception d'études/plans détaillés dans le domaine de la construction ainsi que de l'aménagement et la systématisation d'espaces extérieurs.

Expérience Professionnelle Spécifique:

- Au moins six (6) ans d'expérience spécifique, à partir de l'obtention du diplôme universitaire, en gestion/coordination de conception/études similaires, sociales ou productives, et ayant effectué des tâches liées à la gestion d'équipes d'assistance technique et des tâches liées à la planification, au contrôle et à l'organisation de rapport techniques.
- Connaissance de la fonctionnalité et fonctionnement des espaces de douanes liés aux différentes activités incluant : les espaces de stationnement, les aires de circulation de véhicules et de piétons, les zones d'inspection et les bâtiments administratifs et d'immigration.
- Des références à des projets de coopération internationale financés par l'Union Européenne, incluant l'utilisation des procédures contractuelles (PRAG) seront considérées comme un atout.

Expert 2 - Ingénieur Civil, Catégorie I

Formation Professionnelle:

- Titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent en Génie Civil (diplôme universitaire de 3^{ème} cycle).
- La maîtrise du français est indispensable et obligatoire. La connaissance de la langue espagnole est un atout.

Expérience Professionnelle Générale:

- Au moins douze (12) ans d'expérience professionnelle à partir de l'obtention du diplôme universitaire, dans la réalisation d'études/plans détaillés dans le secteur de la construction de bâtiments ainsi que de l'aménagement et la systématisation d'espaces extérieurs.

Expérience Professionnelle Spécifique:

- Au moins six (6) ans d'expérience dans la réalisation d'études/plans détaillés, ayant effectué des tâches liées à la planification, le contrôle et l'organisation d'activités de terrain liées aux études de base de topographie, de géotechnique, électriques et hydrauliques/assainissement.
- Au moins deux (2) expériences antérieures dans la conception/études dans des projets d'envergure et de nature similaires au cours des six (6) dernières années dans des pays en développement, notamment en Amérique Latine ou les Caraïbes.
- Références en utilisation des procédures contractuelles (PRAG) et financières spécifique de l'Union Européenne pour l'exécution de projets de coopération internationale.

Expert 3 - Ingénieur Structure, Catégorie I

Formation Professionnelle:

- Titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent structure ou génie civil avec une spécialisation en structure (diplôme de 3^{ème} cycle).
- Maîtrise du français. La connaissance de l'espagnol est un atout.

Expérience Professionnelle Générale:

- Au moins douze (12) ans d'expérience professionnelle à partir de l'obtention du diplôme universitaire dans la réalisation d'études/plans détaillés dans le secteur de la construction de bâtiments et de préparation et systématisation d'espaces extérieurs.

Expérience Professionnelle Spécifique:

- Au moins six (6) ans d'expérience dans la réalisation de plans/études détaillés, ayant effectué des tâches liées aux calculs de structures parasismiques de bâtiments industriels (notamment des bâtiments en structures métalliques, murs en blocs et fondations profondes), bâtiments administratifs et d'immigration, revêtements en béton pour les zones de circulation et/ou de stationnement de véhicules, les zones d'inspection, de pesage et de stockage. Passerelles piétonnes. Expérience en conception de charpente anticyclonique.
- Au moins deux (2) expériences antérieures comme responsable de conceptions/études de calculs de structures pour des projets d'envergure et de nature similaires au cours des six (6) dernières années dans des pays en développement.
- Connaissance de la norme Européenne de référence (Eurocodes) en calcul de structure.

Expert 4 - Ingénieur Electricien, Catégorie II

Formation Professionnelle:

- Professionnel titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent en Génie électrique (diplôme de 3^{ème} cycle).
- Maîtrise du français. La connaissance de l'espagnol est un atout.

Expérience Professionnelle Générale:

- Au moins six (6) ans d'expérience professionnelle à partir de l'obtention du diplôme universitaire dans la réalisation d'études/plans détaillés dans le secteur de la construction de bâtiments et de l'aménagement, et la systématisation d'espaces extérieurs.

Expérience Professionnelle Spécifique:

- Au moins six (6) ans d'expérience dans l'exécution de plans/études détaillés ayant réalisé des projets liés aux installations électriques de moyenne et basse tension, connexions de réseau, groupes électrogènes, tableaux généraux et secondaires de distribution, distribution internes et externes, fils de terre et paratonnerres, éclairage intérieurs et extérieurs, éclairage d'urgence, détection et alarmes d'incendies, systèmes de sonorisation (mégaphone).
- Au moins deux (2) expériences antérieures comme responsable de conceptions/études des calculs électrotechniques pour des projets d'envergure et de nature similaires au cours des six (6) dernières années dans des pays en développement.

Expert 5 - Ingénieur Sanitaire, Catégorie II

Formation Professionnelle:

- Professionnel titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent en Génie Sanitaire (diplôme de 3^{ème} cycle).
- Maîtrise du Français. La connaissance de l'espagnol est un atout.

Expérience Professionnelle Générale:

- Au moins six (6) ans d'expérience professionnelle à partir de l'obtention du diplôme universitaire dans la réalisation d'études/plans détaillés dans le secteur de la construction de bâtiment ainsi que de l'aménagement et systématisation d'espaces extérieurs.

Expérience Professionnelle Spécifique:

- Au moins six (6) ans d'expérience dans l'exécution de plans/études détaillées ayant réalisé des projets liés à des installations d'assainissement, de collecte des eaux de pluie, des eaux usées ou de nettoyage, de stations d'épuration, d'installations de plomberie, de connexions d'eau potable, d'extincteurs d'incendie, de stations de pompage, de réservoirs souterrains pour recueillir l'eau provenant des toits des bâtiments neufs.
- Au moins deux (2) expériences antérieures comme responsable de conceptions/études des calculs des installations d'eau et d'assainissement pour des projets d'envergure et de nature similaires au cours des six (6) dernières années dans des pays en développement.

Expert 6 - Ingénieur hydraulicien/hydrologue, Catégorie I

Formation Professionnelle:

- Titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent en Génie Hydraulique/Hydrologique (diplôme de 3^{ème} cycle).
- Maîtrise du Français. La connaissance de l'espagnol est un atout.

Expérience Professionnelle Générale:

- Au moins douze (12) ans d'expérience professionnelle à partir de l'obtention du diplôme universitaire dans la réalisation d'études/plans détaillée dans le secteur de la protection des ravins et des zones inondables des rivières.

Expérience Professionnelle Spécifique:

- Au moins six (6) ans d'expérience dans la réalisation de plans/études détaillés pour des projets liés à la protection fluviale, notamment les calculs hydrauliques et hydrologiques, typologies de la protection des ravines et des zones inondables et calculs géotechniques connexes.
- Au moins deux (2) ans d'expériences antérieures comme responsable des plans/études de protection des ravines et des zone inondables des rivières pour des projets d'envergure et de nature similaires au cours des six (6) dernières années dans des pays en développement.

4. LIEU ET DUREE

- Le démarrage de l'étude est prévu mi-avril 2014.
- L'avis de marché de travaux doit impérativement être publié au plus tard le 8 octobre 2014 qui sera la date ultime admise pour la remise de la version finale des DAO.
- Calendrier de la procédure:

Etape	Date provisoire
Demande de prestation	19 mars 2014
Remise des propositions incluant une méthodologie	2 avril 2014
Notification de l'attribution	7 avril 2014
Signature du contrat spécifique	9 avril 2014
Démarrage de la prestation	21 avril 2014

➤ Lieu(x) des prestations

Le présent projet comprend deux sites d'intervention séparés par la rivière Massacre qui sert de frontière naturelle : l'un est en République dominicaine, l'autre est en Haïti, tous deux se situant directement aux entrée/sortie du pont construit il y a quelques années dans le cadre du 9^{ème} FED.

Les deux sites sont localisés aux coordonnées géographiques suivantes : X = W 71° 43' --- Y = N 19° 33'. L'accès aux sites se fait directement depuis les routes nationales n°6 (Haïti) et n°21 (RD), qui mènent au pont de traversée de la frontière entre les deux villes de Ouanaminthe et de Dajabón.

Les activités des experts seront réparties entre ces deux sites, l'agglomération de Port-au-Prince, siège de la Délégation de l'Union européenne en Haïti, et le siège du titulaire.

5. RAPPORTS

5.1. Contenu

5.1.1 Avant-Projet Détaillé (APD)

L'APD devra comprendre:

- Le rapport de reconnaissance exposant l'analyse des informations disponibles, les résultats de la reconnaissance des lieux ;
- le dossier technique des ouvrages (plan de situation, plan masse / d'implantation, plans des ouvrages, notes de calcul, levés topographiques, données géotechniques, etc.) ;
- les différents plans et schémas d'exécution selon le type de sous-projet (remblayage, installation de pieux, coffrage, ferrailage, huisseries, plomberie, électricité, finitions, recyclage des eaux de pluie, etc.) ;
- une note justificative des solutions techniques proposées eu égard aux sites, au programme et à l'environnement ;
- un avant métré des travaux ;
- une estimation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution de chaque ouvrage entrant dans l'APD ;
- une note justificative des prix unitaires ou des montants forfaitaires utilisés pour l'estimation détaillée ;
- les plannings prévisionnels incluant toutes les phases de réalisation du projet ;
- les spécifications techniques détaillées qui définissent de façon précise les normes

applicables aux ouvrages et les conditions de leur mise en œuvre.

Liste des plans à préparer

Pour Dajabón (République dominicaine):

1. Plan détaillé des conditions existantes (avec topographie, etc.)
2. Plan de masse et plan des activités à mener
3. Plans des réaménagements intérieurs (r.d.c. et étage) à apporter au bâtiment existant
4. Plans et détails des aménagements extérieurs à apporter au site : caniveaux, trottoirs, fondations pour bascule/pèse-camion, divers
5. Plans, coupes et façades du nouveau bâtiment «immigration» et des guérites à enclorre
6. Ouvrages divers et détails

Pour Ouanaminthe (Haïti)

1. Plan détaillé des conditions existantes (avec topographie, etc.)
2. Plan de masse et de repérage des activités à mener
3. Plan de la clôture d'enceinte du site et de la clôture de l'aire administrative sécurisée
4. Détails de la clôture, des portails de contrôle et ouvrages connexes
5. Plan de fonçage de pieux pour la viabilisation du terrain et des travaux de remblayage et Gabionnage
6. Plans, façades et coupes sur le nouveau bâtiment administratif
7. Plans, façades et coupes sur les aires d'inspection et de stockage des saisies
8. Détails des travaux (fondations, dalles de plancher, etc.)
9. Plan de distribution électrique / plan de plafonnage du bâtiment administratif +plan d'éclairage du site
10. Plan de distribution de plomberie et des eaux de récupération (pour les bâtiments)
11. Plan d'évacuation des eaux souillées (pour les bâtiments et le site)
12. Plans et détails d'ouvrages divers.

5.1.2 Dossiers d'Appel D'Offres (DAO).

Ils comprendront :

- le dossier d'étude complet, les plans d'exécution et les notes de calcul;
- les cahiers de charges, les clauses techniques et administratives;
- le document d'appel à la concurrence pour l'exécution des travaux;
- le métré de chaque partie d'ouvrage;
- le bordereau des prix;
- le modèle de « notice d'entretien » prévu à l'article 2.4.2.

5.1.3 Termes de références de la surveillance et du contrôle des travaux

Présentation du contexte et du projet, des objectifs, résultats attendus et tâches du contractant, en ce inclus l'étendue de sa délégation de maîtrise d'œuvre à l'égard du titulaire du marché de

travaux; définition des moyens humains et matériels à mettre en œuvre et du calendrier de projet.

5.2. Langue des rapports:

Tous les documents relatifs à l'APD, aux DAO et aux termes de référence pour le contrôle et la surveillance des travaux seront rédigés comme suit:

- ils seront en français pour le dossier d'Ouanaminthe, et
- ils seront en espagnol pour le dossier de Dajabón.

Le bureau d'études techniques est responsable de fournir les documents demandés dans ces deux langues.

5.3. Présentation et approbation des rapports

Chaque phase (APD et DAO + termes de référence) doit faire l'objet de la remise d'un document provisoire et d'un document définitif.

5.3.1 APD

Le bureau d'études techniques présentera et soumettra à la Cellule de Gestion du Volet Infrastructures douanières les documents suivants: l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour les deux sites de Dajabón et Ouanaminthe, (5 exemplaires + 1 copie électronique):

- Rapports, notes de calcul, notes justificatives, planning prévisionnel, etc. ;
- Plans masse général au 1/500 et de détails au 1/250 (ou à une échelle convenable) ;
- Plans, coupes, façades des bâtiments au 1/50 et/ou à une échelle convenable (1/100)
- Détails types au 1/20, 1/10 ou 1/5 selon la nature du détail à clarifier.

N.B: Toutes les pièces dessinées devront être présentées sur le format A1 et pliées au format A4; pour ce qui est des plans d'ensemble, en plus du format A1 requis, ils devront également être présentés en format A3 ou A4 pour en faciliter la prise en main et la lecture.

Le rapport d'APD sera produit et soumis au pouvoir adjudicateur au plus tard 90 jours après la signature du contrat, avec copie électronique aux services techniques concernés (BON, AGD et MTPTC pour Haïti, DGA et DIGECOOM pour la République Dominicaine).

Sauf décision contraire adoptée par l'UE, un retard de quinze (15) jours dans la transmission du rapport d'APD peut entraîner la résiliation du contrat aux torts du BET.

Le rapport d'APD devra être consistant et couvrira obligatoirement tous les aspects requis par les termes de référence.

L'approbation formelle des rapports sera faite par la Délégation de l'Union Européenne en Haïti, après approbation du BON et de DIGECOOM en tant que futurs maîtres d'ouvrage, et d'AGD et DGA (pour les parties techniques uniquement) en tant que futurs maîtres d'oeuvre.

L'approbation de l'APD par l'autorité contractante devra être faite au plus tard 20 jours après transmission.

5.3.2 DAO

Une remise des DAOs sur CD uniquement, avec les plans en PDF, les plans devant être suffisamment lisibles en cas d'impression au format A3 horizontal, est demandée. Le DAO en version provisoire devra être fourni au plus tard 30 jours avant la fin de la période d'exécution. L'approbation des DAO par l'autorité contractante devra être faite au plus tard 20 jours après transmission.

5.3.3 Termes de référence

Les termes de référence sous forme numérique seront remis sur un support distinct des DAO de travaux et dans le même délai. Ils pourront être simplement transmis par courriel, avec demande d'accusé de réception.

Leur approbation par l'autorité contractante devra être faite au plus tard 20 jours après transmission.

NB: L'UE et/ou l'AGD et/ou la DGA et/ou la Cellule de gestion pourront visiter les locaux du BET à tout moment pour se rendre compte de l'état d'avancement des prestations.

6. DEPENSES ACCESSOIRES

Le marché étant à prix forfaitaire, est réputé inclure toutes les dépenses nécessaires à son exécution et ne prévoit pas de dépenses remboursables.

Le marché est exonéré de taxes et droits de douanes conformément à l'article 32 de l'Annexe IV à l'Accord de Cotonou.

7. MONITORING ET EVALUATION

Les indicateurs retenus pour l'exécution du contrat sont:

- Le décalage (avance ou retard) dans la remise des rapports, par rapport aux dates prévues dans les présents termes de référence ou dans la méthodologie du bureau d'études techniques,
- La qualité des rapports et des propositions, telle qu'appréciée par la Cellule de Gestion du Volet Infrastructures douanières.

8. INFORMATION ADMINISTRATIVE

- S'il le juge nécessaire le Comité d'évaluation pourra demander un entretien avec l'un quelconque des experts.
- La sous-traitance est limitée à 20% du montant du contrat.
- La langue du Contrat spécifique est le français
- Une méthodologie succincte devra être fournie par les soumissionnaires.
- La présence d'un membre du Management team n'est pas requise pour le briefing et/ou debriefing.